

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN

Mme Badia ZRARI

M. Jean-Pierre BOSINO

M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET

M. Jean-Michel ROBERT

M. Michel BLARY (*ne prend pas part au vote aux délibérations 21C048 et 21C067*)

M. Raymond GALLIEGUE

M. Hervé LEFEZ

M. Jean-François DARDENNE

Mme Catherine DAILLY

M. Alexandre OUIZILLE (*présent de la délibération n°21C017 à la délibération n°21C065 - absent de la délibération n°21C066 à la délibération n°21C068*)

M. Fabrice MARTIN

Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI

M. Azide RAZACK

Mme Patricia RICHARD

M. Didier CARON

M. Laurent TARASSI

Mme Marine PHILIPIDIS

M. Jean-Pierre DEVOS

**Représentés :**

M. Jean-Claude CABARET donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN

M. Emmanuel PERRIN donne pouvoir à M. Hervé LEFEZ

M. Karim BOUKHACHBA donne pouvoir à M. Fabrice MARTIN

Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER

M. Thierry BROCHOT donne pouvoir à M. Hervé LEFEZ

Mme Döndü ALKAYA donne pouvoir à M. Fabrice MARTIN

Mme Catherine MEUNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel ROBERT

M. Cédric LEMAIRE donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER

Mme Fabienne LAMBRE donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN

Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Raymond GALLIEGUE

M. Ahmet BULUT donne pouvoir à M. Raymond GALLIEGUE

Mme Céline LESCAUX donne pouvoir à Mme Catherine DAILLY

M. Rémy RUFFAULT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO

Mme Brigitte LOBGEAIS donne pouvoir à M. Azide RAZACK

Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE

M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI  
Mme Ginette DECOURTRAY donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE  
M. Michel DUPLESSI donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI  
M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO  
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Laurent TARASSI  
Mme Caroline BREBANT donne pouvoir à M. Jean-Michel ROBERT  
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Gérard WEYN

**Absents excusés :**

Mme Loubina FAZAL	M. Abdelkrim KORDJANI
M. Hicham BOULHAMANE	Mme Gillian ROUX
M. Johann LUCAS	Mme Isabelle ROSE MASSEIN
M. Michaël SERTAIN	

---

**21C017 – MOTION MAGEO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- Prennent acte du tracé et des travaux qui vont être entrepris ;
- Demandent qu'une réelle concertation soit enfin instaurée entre VNF et les élus de l'ACSO pour prendre en compte les impacts non négligeables que cet ouvrage va entraîner sur les espaces publics des communes traversées ;
- Sollicitent l'intervention financière de VNF pour accompagner les travaux importants liés à l'aménagement des espaces publics qui devront s'adapter au nouveau chenal et aux modifications des berges ;
- Souhaitent que le chemin de halage puisse faire l'objet de concertation avec les propriétaires privés et publics en lien avec VNF afin qu'il soit rendu à un usage de mobilité douce le long de l'Oise ;
- Donnent un avis favorable au projet en tenant compte des attendus exposés ci-dessus.

**21C018 – DECISIONS DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**21C019 – DECISIONS DU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

### **21C020 – RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel 2020 sur l'égalité femmes-hommes au sein de l'ACSO.

### **21C021 – BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2021 du budget principal les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 2 370 215,56 € et d'affecter le solde, d'un montant de 8 482 897,48 €, au chapitre 002 – recettes,
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 1 141 122,74 €, au chapitre 001 – dépenses.

### **21C022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2021 du budget annexe Transports Urbains les résultats de l'exercice 2020,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 975 093,81 € au chapitre 001 (recettes).

### **21C023 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2021 du budget annexe Gournay-les-Usines les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 Réserves, pour un montant de 94 093,38 € et d'affecter le solde, d'un montant de 137 683,19 €, en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes),
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 94 093,38 € au chapitre 001 (dépenses).

#### **21C024 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2021 du budget annexe Les Marches de l'Oise les résultats de l'exercice 2020,
- de reporter en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes) l'excédent estimé soit 196 178,48 €,
- de reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes) l'excédent estimé soit 592 892,75 €.

#### **21C025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2021 du budget annexe Eau Potable les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat d'exploitation 2020 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 Réserves, pour un montant de 953 303,00 € et d'affecter le solde, d'un montant de 3 249 100,00 €, en section d'exploitation au chapitre 002 (recettes),
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 773 234,36 €, au chapitre 001 (dépenses).

#### **21C026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2021 du budget annexe Assainissement les résultats de l'exercice 2020,
- de reporter en section d'exploitation au chapitre 002 (recettes) l'excédent estimé soit 7 571 925,08 €,
- de reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes) l'excédent estimé soit 184 868,07 €.

#### **21C027 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget principal dont l'équilibre est présenté ci-après.
- D'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 14 641 783,18€
- D'autoriser le versement d'une subvention au Budget annexe Transports urbains d'un montant maximum de 2 982 133 €.
- D'autoriser le versement au budget annexe Les Marches de l'Oise d'un montant maximum de 816 407,52 €.

En €	Budget total 2020	RAR 2020	Budget 2021
011 - Charges à caractère général	5 850 940,75		6 812 568,27
012 - Charges de personnel	7 857 794,00		8 545 231,00
014 - Atténuations de produits	34 391 221,00		34 106 952,00
65 - Autres charges de gestion courante	10 586 861,89		11 449 662,52
66 - Charges financières	276 780,60		260 638,84
67 - Charges exceptionnelles	459 382,83		406 000,00
68 - Provision	30 000,00		139 746,00
022 - Dépenses imprévues	676 334,26		100 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 536 702,07		4 906 091,00
023 - Virement à la section d'investissement	4 462 091,67		5 225 735,02
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>69 128 109,07</b>		<b>71 952 624,65</b>

	Budget total 2020	RAR 2020	Budget 2021
013 - Atténuations de charges	178 680,00		99 500,00
70 - Produits des services	679 386,60		765 563,17
73 - Impôts et taxes	47 817 715,00		46 073 035,00
74 - Dotations et participations	16 080 772,00		16 248 976,00
75 - Autres produits de gestion courante	90 564,00		73 612,00
77 - Produits exceptionnels	17 965,00		10 050,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	175 859,71		198 991,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 087 166,76		8 482 897,48
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>69 128 109,07</b>		<b>71 952 624,65</b>

	Budget total 2020	RAR 2020	Budget 2021 avec RAR
20 - Immobilisations incorporelles	1 569 095,80	32 158,56	950 974,56
204 - Subvention d'équipement versées	4 481 160,00	16 313,00	5 045 286,00
21 - Immobilisations corporelles	4 409 527,89	470 997,87	4 198 455,87
23 - Immobilisations en cours	15 086 319,68	1 564 581,74	16 245 471,08
1005 - Opération Gournay les Usines	112 000,00		105 888,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 172 575,00		2 417 000,00
27 - Autres immobilisations financières	1 108 236,00		316 058,00
020 - Dépenses imprévues	90 000,00		100 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	577 184,71	364 295,95	896 598,95
040 - Opérations d'ordre entre sections	175 859,71		198 991,00
041 - Opérations patrimoniales	2 879,56		200 000,00
001 - Résultat d'investissement reporté	1 243 355,91		1 141 122,74
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>31 028 194,26</b>	<b>2 448 347,12</b>	<b>31 815 846,20</b>

	Budget total 2020	RAR 2020	Budget 2021 avec RAR
13 - Subventions d'investissement	1 627 045,76	784 451,30	1 972 305,90
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 144 120,77		14 641 783,18
23 - Immobilisations en cours	200 000,00		-
10 - Dotations, fonds divers et réserve	1 000 000,00		1 500 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 326 418,03		2 370 215,56
27 - Autres immobilisations financières	-		32 609,54
45 - Opérations pour compte de tiers	728 936,40	434 803,00	967 106,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 536 702,07		4 906 091,00
041 - Opérations patrimoniales	2 879,56		200 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 462 091,67		5 225 735,02
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>31 028 194,26</b>	<b>1 219 254,30</b>	<b>31 815 846,20</b>

## 21C028 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe transports urbains dont l'équilibre est le suivant :

**SECTION D'EXPLOITATION**

	BUDGET 2020		BUDGET TOTAL 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
011 - Charges à caractère général	125 882,00		177 482,00
014 - Atténuations de produits	4 000,00		3 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 619 624,00		7 070 321,00
66 - Charges financières	15,00		
67 - Charges exceptionnelles	621 280,00		237 612,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00		7 368,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	522 911,00		492 936,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 903 712,00</b>		<b>7 988 919,00</b>

	BUDGET 2020		BUDGET TOTAL 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
73 - Impôts et taxes	3 350 000,00		3 630 000,00
74 - Subventions d'exploitation	3 900 906,00		3 464 933,00
75 - Autres produits de gestion courante	158 317,00		665 817,00
77 - Produits exceptionnels	250 000,00		
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions)	244 489,00		228 169,00
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 903 712,00</b>		<b>7 988 919,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET TOTAL 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
20 - Immobilisations incorporelles	0,00		50 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2 154 068,53	24 949,35	2 438 949,35
16 - Emprunt et dettes assimilées	8 500,00		
020 - Dépenses imprévues	27 000,00		50 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions)	244 489,00		228 169,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 434 057,53</b>	<b>24 949,35</b>	<b>2 767 118,35</b>

	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET TOTAL 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
13 - Subventions d'investissement	850 724,40	188 444,00	1 299 088,54
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	522 911,00		492 936,00
001 - Solde d'exécution reporté	1 060 422,13		975 093,81
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 434 057,53</b>	<b>188 444,00</b>	<b>2 767 118,35</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES</b>	<b>10 337 769,53</b>	<b>24 949,35</b>	<b>10 756 037,35</b>
-------------------------------	----------------------	------------------	----------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>10 337 769,53</b>	<b>188 444,00</b>	<b>10 756 037,35</b>
-------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------

- D'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transports urbains d'un montant maximal de 2 982 133 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

**21C029 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe Gournay-les-Usines dont l'équilibre est le suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	BUDGET 2020		BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
011 - Charges à caractère général	798 871,37		597 280,65
67 - Charges exceptionnelles	0,00		14 198,00
023 - Virement à la section d'investissement	214 735,00		628 005,29
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	3 376 761,00		3 472 738,70
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 390 367,37</b>		<b>4 712 222,64</b>

	BUDGET 2020		BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
74 - Subventions d'exploitation	0,00		506 405,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions)	4 175 632,00		4 068 134,45
002 - Reprise du résultat de fonctionnement	214 735,37		137 683,19
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 390 367,37</b>		<b>4 712 222,64</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BUDGET 2020		BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
27 - Immobilisations financières	0,00		32 609,54
040 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions)	4 175 632,00		4 068 134,45
001 - Résultat d'investissement reporté	863 905,50		94 093,38
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 039 537,50</b>	<b>0,00</b>	<b>4 194 837,37</b>

	BUDGET 2020		BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	863 905,50	0,00	94 093,38
16 - Emprunts et assimilés	584 136,00		
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	3 376 761,00		3 472 738,70
021 - Virement de la section fonctionnement	214 735,00		628 005,29
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 039 537,50</b>	<b>0,00</b>	<b>4 194 837,37</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES</b>	<b>9 429 904,87</b>	<b>0,00</b>	<b>8 907 060,01</b>
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>9 429 904,87</b>	<b>0,00</b>	<b>8 907 060,01</b>
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

**21C030 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe Les Marches de l'Oise dont l'équilibre est le suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	BUDGET 2020		BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
011 - Charges à caractère général	94 065,00		231 705,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00		800 000,00
022 - Dépenses imprévues	3 000,00		5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	146 357,16		
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	25 854,00		17 881,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>269 276,16</b>		<b>1 054 586,00</b>

	BUDGET 2020		BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
74 - Subventions d'exploitation	0,00		816 407,52
75 - Autres produits de gestion courante	38 800,00		42 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	230 476,16		196 178,48
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>269 276,16</b>		<b>1 054 586,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
21 - Immobilisations corporelles	0,00		1 068 500,00
23 - Immobilisations en cours	1 785,00		90 000,00
27 - Immobilisations financières	4 693,00		181 800,00
020 - Dépenses imprévues	7,00		20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 485,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 360 300,00</b>

	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00		581 321,25
27 - Immobilisations financières	200,00		300,00
024 - Produit des cessions d'immobilisations	0,00		167 905,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	146 357,16		
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	25 854,00		17 881,00
001 - Solde d'exécution positif reporté	573 236,04		592 892,75
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>745 647,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 360 300,00</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES</b>	<b>275 761,16</b>	<b>0,00</b>	<b>2 414 886,00</b>
-------------------------------	-------------------	-------------	---------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>1 014 923,36</b>	<b>0,00</b>	<b>2 414 886,00</b>
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

- D'accepter le versement d'une participation financière au Budget annexe Les Marchés de l'Oise d'un montant maximal de 816 407,52 € à partir des crédits du Budget principal (fonction 90, article 65 737).

**21C031 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe eau potable dont l'équilibre est le suivant :



**SECTION D'EXPLOITATION**

	BUDGET 2020 TOTAL	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
011 - Charges à caractère général	1 327 641,00		1 425 245,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 494 382,00		1 523 190,00
65 - Autres charges de gestion courante	550 521,00		511 888,00
66 - Charges financières	19 262,74		19 225,69
67 - Charges exceptionnelles	80 000,00		105 000,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 546 827,71		4 452 455,31
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	200 375,00		157 610,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 229 009,45</b>		<b>8 204 614,00</b>

	BUDGET 2020 TOTAL	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	4 799 722,00		4 901 779,00
002 - Solde d'exécution reporté	1 429 287,45		3 249 100,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	46 554,00		53 735,00
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 229 009,45</b>		<b>8 204 614,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BUDGET 2020 TOTAL	RAR 2020	BUDGET 2021 (avec RAR)
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
21 - Immobilisations corporelles	20 500,00		2 500,00
23 - Immobilisations en cours	2 893 346,93	180 068,64	4 623 898,95
16 - Emprunt et dette assimilées	30 000,00		30 000,00
020 - Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00
001- Solde d'exécution reporté	1 882 088,36		773 234,36
040 - Opérations d'ordre entre sections	46 554,00		53 735,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00		50 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 952 489,29</b>	<b>180 068,64</b>	<b>5 613 368,31</b>

	BUDGET 2020 TOTAL	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 077 651,58		953 303,00
23 - Immobilisations en cours	200 000,00		
021 Virement de la section fonctionnement	2 474 462,71		4 452 455,31
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	200 375,00		157 610,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00		50 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 952 489,29</b>		<b>5 613 368,31</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES</b>	<b>11 181 498,74</b>		<b>13 817 982,31</b>
-------------------------------	----------------------	--	----------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>11 181 498,74</b>		<b>13 817 982,31</b>
-------------------------------	----------------------	--	----------------------

**21C032 – BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement dont l'équilibre est le suivant :

**SECTION D'EXPLOITATION**

	BUDGET TOTAL 2020	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
011 - Charges à caractère général	2 358 601,00		2 410 229,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 194 189,00		1 193 258,00
65 - Autres charges de gestion courante	483 259,00		414 182,00
66 - Charges financières	39 278,11		34 563,43
67 - Charges exceptionnelles	70 000,00		95 000,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	6 572 832,32		7 513 783,06
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	1 216 210,00		1 226 721,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 944 369,43</b>		<b>12 897 736,49</b>

	BUDGET TOTAL 2020	RAR 2020	BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	4 731 536,00		4 689 161,00
74 - Subventions d'exploitation	300 000,00		350 000,00
77 - Produits exceptionnels	39 400,00		145 197,41
002 - Solde d'exécution reporté	6 726 204,43		7 571 925,08
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	147 229,00		141 453,00
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 944 369,43</b>	<b>0,00</b>	<b>12 897 736,49</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BUDGET TOTAL 2020	RAR 2020	BUDGET 2021 (avec RAR)
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
21 - Immobilisations corporelles	39 685,00	18 792,28	36 292,28
23 - Immobilisations en cours	7 927 383,85	54 611,70	8 635 152,71
10 - Dotations, Fonds divers et réserves			54 945,14
16 - Emprunt et dette assimilées	75 000,00		65 000,00
020 - Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	46 598,00	30 055,00	70 055,00
001- Solde d'exécution reporté	101 854,67		0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	147 229,00		141 453,00
041 - Opérations patrimoniales			50 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 417 750,52</b>	<b>103 458,98</b>	<b>9 132 898,13</b>

	BUDGET TOTAL 2020	RAR 2020	BUDGET 2021 (avec RAR)
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
13 - Subventions d'investissement	87 471,00	87 471,00	87 471,00
23 - Immobilisations en cours	200 000,00		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	292 686,20		
45 - Opérations pour compte de tiers	48 551,00	30 055,00	70 055,00
021 Virement de la section fonctionnement	6 572 832,32		7 513 783,06
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	1 216 210,00		1 226 721,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00		50 000,00
001 - Solde d'exécution reporté			184 868,07
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 417 750,52</b>	<b>117 526,00</b>	<b>9 132 898,13</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES</b>	<b>20 362 119,95</b>		<b>22 030 634,62</b>
-------------------------------	----------------------	--	----------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>20 362 119,95</b>		<b>22 030 634,62</b>
-------------------------------	----------------------	--	----------------------

**21C033 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - AP 3 Passerelle sur l'Oise / Pont Y
  - AP 5 Matériel de collecte OM
  - AP 9 Aire d'accueil des gens du voyage
  - AP 11 Acquisitions foncières
  - AP 19 Accession sociale
  - AP 20 Subventions parc privé OPAH
  - AP 21 Schéma d'accessibilité PMR transports

- AP 22 Mise en accessibilité des bâtiments
  - AP 24 Travaux schéma circulations douces
  - AP 25 Etude gare-passerelle
  - AP 26 Reconversion site GOSS
  - AP 27 Gare Cœur d'Agglo
  - AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics
  - AP 29 Ligne Roissy Picardie
  - AP 31 Aménagement voiries transports collectifs
  - AP 32 Travaux voiries communautaires
  - AP 33 Régie intéressée Pluvial – Renouvellement
  - AP 34 Logiciel Comptabilité / Ressources Humaines
  - AP 35 Création DOJO départemental
- de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
    - AP 50 Fonds air-bois

#### **21C034 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AACP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - AE 7 Gare Cœur d'Agglo
  - AE 8 Suivi animation OPAH
  - AE 17 Habitat gens du voyage
  - AE 18 Expertises géomètre
  - AE 21 Etude impact PCAET
  - AE 22 Déploiement de pass numériques
  - AE 23 Etude de faisabilité d'une fourrière automobile
  - AE 25 AMO Mode de gestion Eau Pluviale
- de clôturer les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - AE 19 Programmation énergétique
  - AE 20 PLH
  - AE 24 Etude de prévention des RPS

#### **21C035 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - AP 1 Acquisition des bus
  - AP 2 Acquisition de vélos

### **21C036 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - AE 1 Viabilisation Commercialisation,
  - AE 2 Maîtrise foncière.

### **21C037 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCF) / AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - APCF 1 Renouvellement des réseaux d'eau potable
  - APCF 2 Régie intéressée Eau Potable – Renouvellements

### **21C038 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCF) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - APCF 1 Création de deux postes de refoulement et conduites / ZAC Gournay à Creil
  - APCF 2 Renouvellement canalisations
  - APCF 3 Régie intéressée assainissement Eaux Usées – Renouvellements

### **21C039 – SUBVENTION VERSEE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transports urbains qui s'élève pour 2021 à un montant maximal de 2 982 133 €, prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

### **21C040 – VOTE DES TAUX 2021 - FISCALITE MENAGES ET PROFESSIONNELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De fixer pour 2021 les taux additionnels des taxes directes locales sur les ménages et les entreprises :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,49 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,09 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 29,96 %
- De reconduire les exonérations votées par le Conseil communautaire les années précédentes.

- De reconduire la suppression d'exonération votée par le Conseil communautaire les années précédentes.

#### **21C041 – TAXE GEMAPI 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'arrêter le produit de cette taxe à 307 413, 09 € euros – comprenant 6 027,71 € de frais de gestion estimés - soit un produit nécessaire pour l'ACSO d'un montant de 301 385,38 € au titre de 2021.

#### **21C042 – PROVISION POUR RISQUE / CONTENTIEUX ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De constituer une provision pour risque et litige d'un montant de 109 746 €.
- D'imputer cette provision au budget de l'ACSO (article 6875).

#### **21C043 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier présenté en annexe.

#### **21C044 – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la mise en place d'un Fonds de concours conforme aux principes énoncés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **21C045 – REVISION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- **de fixer le montant des attributions de compensation à verser aux communes pour l'année 2021 comme suit :**

Cramoisy	83 018 €
Creil	5 599 814 €
Maysel	12 996 €
Montataire	11 449 830 €
Nogent Sur Oise	4 266 070 €
Rousseloy	51 927 €

Saint-Leu-d'Esserent	2 423 801 €
Saint-Maximin	3 375 872 €
Saint-Vaast-lès-Mello	110 945 €
Thiverny	673 224 €
Villers Saint Paul	5 246 363 €

- **de verser les attributions de compensation définies ci-dessus mensuellement.**
- **de reverser au titre des régularisations sur 2019-2020 :**
  - Creil : 41 356 €
  - Saint- Maximin : 191 736 €

#### **21C046 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS FOYERS SOCIO-EDUCATIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reconduire ces modalités pour le calcul du montant de la subvention versée aux Foyers Socio-Educatifs des établissements scolaires ;
- et d'attribuer les subventions 2021 telles que figurant dans le tableau annexé.

#### **21C047 – CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MOYENS DE L'ACSO POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE (SMBCVB)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens conclue entre l'ACSO et le SMBCVB pour la période 2021-2023.
- D'approuver, pour cette même période, la mise à disposition des agents de l'ACSO pour les activités telles que détaillées ci-dessus.

#### **21C048 – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2021 – EPIC OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, DECIDE :

- D'approuver le budget primitif 2021 de l'EPIC tel que présenté ci-dessous :

**SECTION D'EXPLOITATION**

	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
011 - Charges à caractère général	417 401,00	183 300,12	329 030,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	512 600,00	397 702,20	511 900,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00	2,60	1 050,00
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00	4 853,93	
022 - Dépenses imprévues	32 353,61		22 622,53
023 - Virement à la section d'investissement	68 088,31		89 265,87
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	2 734,86	699,94	9 325,79
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 045 177,78</b>	<b>586 558,79</b>	<b>963 194,19</b>

	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
013- Atténuations de charges		23 930,47	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	196 500,00	48 483,92	60 500,00
74 - Subventions d'exploitation	702 200,00	692 361,60	583 100,00
75 - Autres produits de gestion courante	5 620,00	15 583,74	5 000,00
77 - Produits exceptionnels		188,27	
002 - Solde d'exécution reporté	140 857,78	140 857,78	314 594,19
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 045 177,78</b>	<b>921 405,78</b>	<b>963 194,19</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021
<b>DEPENSES PAR CHAPITRE</b>			
20 - Immobilisations incorporelles	6 500,00	5 343,00	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	50 823,17	19 910,57	42 500,00
23 - Immobilisations en cours	15 000,00		30 000,00
020 - Dépenses imprévues	2 800,83		6 091,66
001- Solde d'exécution reporté			20 252,80
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>75 124,00</b>	<b>25 253,57</b>	<b>118 844,46</b>

	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021
<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>			
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			20 252,80
021 Virement de la section fonctionnement	68 088,31		89 265,87
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	2 734,86	699,94	9 325,79
001 - Solde d'exécution reporté	4 300,83	4 300,83	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>75 124,00</b>	<b>5 000,77</b>	<b>118 844,46</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES</b>	<b>1 120 301,78</b>	<b>611 812,36</b>	<b>1 082 038,65</b>
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>1 120 301,78</b>	<b>926 406,55</b>	<b>1 082 038,65</b>
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

**21C049 – ADOPTION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter le règlement du temps de travail pour le personnel de l'ACSO.

**21C050 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Directeur.trice des Travaux et du Patrimoine	A	Ingénieur Principal	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Ingénieur Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Agent.e de maintenance poids lourds	C	Adjoint Technique	NON	C	Agent de Maîtrise Principal Agent de Maîtrise Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> cl. Adjoint Technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
5 agent.es d'entretien	C	1 Adjoint Technique à TNC 23h 1 Adjoint Technique à TNC 18h 2 Adj. Technique Principal 2 <sup>e</sup> cl. à TNC 18h 1 Adj. Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. à TNC 28h	NON	C	5 postes à Temps Complet Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> cl. Adjoint Technique	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

**21C051 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter les modifications portant sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel à date d'effet du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**21C052 – AVENANT N°4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le projet d'avenant n°4 à la DSP présenté en annexe 1 et ayant pour objet la fixation de la subvention due par le délégant au délégataire sur la période de juillet à décembre 2020, ainsi que l'exonération de 2 mois de loyers au locataire de la partie traiteur /



restauration du centre d'affaires (Séson), afin de permettre à cet occupant de traverser moins difficilement la crise économique liée au reconfinement,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents y afférents.

#### **21C053 – INITIATIVE OISE SUD : SUBVENTION 2021 ET CONVENTION DE PARTENARIAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement à Initiative Oise Sud de 57 291,65 €,
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe 1 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

#### **21C054 – ADHESION A L'INCUBATEUR TERRA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le principe de l'adhésion à l'incubateur I-Terra,
- De désigner pour y siéger Monsieur le vice-président de l'ACSO délégué à l'innovation,
- D'approuver les termes de la convention bi-partite jointe en annexe et fixant à 60 000 € la participation pour l'année 2021
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

#### **21C055 – TRANSPORT A LA DEMANDE : MODALITES D'ORGANISATION ET DE RESERVATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider les modalités d'organisation des nouveaux services de transport à la demande, la mise en place d'une pénalité financière en cas d'absence ou d'annulation hors délai des clients.
- D'ajouter un véhicule supplémentaire pour la réalisation du service de transport à la demande.

#### **21C056 – CHARTE «PLAN DE MOBILITE INTER-ENTREPRISES» (PMIE) ACSO/SMTCO/ENTREPRISES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la charte PMIE liant l'ACSO, le SMTCO et les entreprises de CMD volontaires ;
- D'autoriser le Président à signer la présente charte et tout document y afférant.

#### **21C057 – REGLEMENT D'UTILISATION DU SERVICE DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le nouveau règlement d'utilisation du service du réseau de transport urbain.

#### **21C058 – TARIFICATION SOCIALE : BAREME RSA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le nouveau barème d'attribution du pass solidarité emploi relatif aux revenus ;
- D'élargir l'attribution du pass solidarité seniors aux contribuables non redevables de l'impôt.

#### **21C059 – CONTRIBUTION DE L'ACSO A L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'émettre un avis très favorable au projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie dans le cadre de l'enquête publique unique ;
- De réaffirmer son soutien à ce projet structurant pour le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **21C060 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OISE ET POP SAS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT D'UN TIERS-LIEU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la présente convention conclue pour l'année 2021 entre la Ligue de l'Enseignement de l'Oise, la SAS Pop et l'ACSO ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce conventionnement
- D'autoriser Monsieur le Président à verser pour ce projet une subvention de 50 000 euros et de reverser les subventions sollicitées à d'autres organismes pour cet objet à La Ligue de l'Enseignement de l'Oise.

#### **21C061 – CONTRAT DE VILLE : AVENANTS CONVENTIONS 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions relatifs à ces demandes de report.

#### **21C062 – PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le programme d'actions intercommunales et la répartition des crédits Politique de la ville de l'ACSO telle qu'elle figure dans le tableau programmation 2021 (Cf. annexe) au regard des principes d'arbitrages énoncés ci-dessus.

- De mettre sous réserve les crédits fléchés pour les actions « accompagnement scolaire au sens large » de l'association « La Fontaine » ; « action en faveur de la consolidation des acquis et du soutien à la scolarité dans les quartiers » de l'association « Femmes sans frontières », « le jujitsu brésilien conjugué au féminin » de l'association « Team NSO ».
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

#### **21C063 – CONVENTION DE SOLDE RELATIVE AU FINANCEMENT DES RELEVÉS ET DIAGNOSTICS DU BÂTIMENT VOYAGEURS DE LA GARE DE CREIL (EN COMPLEMENT DE LA CONVENTION N°19006267)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la convention de solde qui fait suite à la convention N°19006267 relative au financement des relevés et diagnostics du bâtiment voyageurs de la gare de Creil ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

#### **21C064 – CREATION D'UN SERVICE COMMUN INFORMATIQUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la création d'un service commun informatique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- D'approuver le règlement de fonctionnement du service joint au rapport,
- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à ce service jointe au rapport,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette mutualisation.

#### **21C065 – MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE : SUBVENTION 2021 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 148 874,10€,
- D'accorder une subvention de 10 000€ pour le soutien dans l'organisation du Forum de l'Emploi,
- D'accorder une subvention de 10 000€ pour la gestion du suivi des clauses d'insertion,
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

#### **21C066 – DISPOSITIF PROCH'EMPLOI ET SITE INTERNET JOB-SUD OISE : PARTENARIAT AVEC LES EPCI VOISINS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes du projet de convention figurant en annexe 1,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

### **21C067 – SUBVENTION 2021 A L'EPIC - CREIL SUD OISE TOURISME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, DECIDE :

- D'entériner le montant de la subvention 2021 sollicitée par l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme à 570 000 € ;
- D'accepter les modalités de versement suivantes :
- Un premier acompte de 190 000 € en avril 2021 ;
- Un deuxième acompte de 190 000 € au mois de juillet 2021 ;
- Le solde de 190 000 € au mois de novembre 2021.

### **21C068 – SITE NATUREL D'ESCALADE LES GLACHOIRS : NOUVELLE CONVENTION DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN ÉTABLIE AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention pour contrôle et entretien du site naturel d'escalade « Les Glachoirs » à établir avec le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de l'Oise ;
- D'approuver les montants de prestation fixés à 1 200 € TTC pour l'année 2021 et à 2 400 € TTC pour les années 2022, 2023 et 2024.
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à signer ladite convention.